

# L'AVENIR EN COMMUNS

**POLITIQUE** ▶ Les communs numériques connaissent une popularité croissante, et des candidats à la présidence s'emparent de ce thème. Mais quelle gouvernance pour les pérenniser ?

CLAIRE LEGROS

Certains y voient un nouveau modèle de production capable de bousculer le capitalisme, d'autres une réponse aux dérèglements écologiques, d'autres encore une issue à la crise de nos démocraties. La notion de « communs », au carrefour des sciences politiques, du droit, des sciences sociales et de l'économie, connaît ces dernières années une popularité croissante. Et la campagne présidentielle en France ne reste pas étrangère au phénomène – surtout à gauche.

Benoît Hamon préconise de constitutionaliser les « biens communs » tels que l'eau, l'air ou la biodiversité, pour les soustraire à « toute dégradation ou risque de captation privée ». Jean-Luc Mélenchon élargit la notion à des « communs universels » telles la monnaie et la santé, que l'Etat doit sanctuariser. Mais l'attention se concentre aussi sur le champ numérique. Des fondations en faveur du logiciel libre comme Mozilla et Wikimedia appellent les candidats à défendre les « communs de la connaissance » et la liberté d'accès aux ressources cognitives sur le Web. Elles voient dans le développement de ces « communs numériques » une alternative à l'opacité des algorithmes et à la privatisation des données, voire un outil pour reconquérir une souveraineté numérique face aux Etats-Unis.

Qu'entend-on par cette appellation de communs ? Pour comprendre l'origine du concept, il faut remonter à la naissance de l'agriculture, lorsque se mettent en place les premières formes de gouvernance communautaire. A l'époque, les paysans partagent des terres pour y couper du bois ou faire paître leurs animaux, selon des règles conçues pour garantir à la fois les droits de chacun et la préservation des ressources. Le développement de la propriété privée et la règle des « enclosures », à la fin du Moyen Age, vont réduire considérablement ces pratiques. Jusqu'à ce que les travaux de la chercheuse américaine Elinor Ostrom, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, apportent à la défense des communs une nouvelle jeunesse.

## Préserver les ressources essentielles

Alors qu'une majorité d'économistes posent comme principe que seule la propriété privée peut éviter la surexploitation d'un bien naturel, cette politiste démontre que la gestion communautaire permet au contraire de préserver durablement les ressources essentielles – pour peu que le collectif se dote de règles capables d'assurer la répartition des droits de chacun dans la jouissance du bien. Le prix Nobel d'économie lui est décerné en 2009, ainsi qu'à l'économiste américain Oliver Williamson, « pour avoir démontré comment les biens communs peuvent être efficacement gérés par des associations d'usagers ».

Face à la surexploitation des ressources naturelles (forêts, sous-sol, eau), leur préservation peut gagner, affirment les deux économistes, à ne pas dépendre d'un seul propriétaire – qu'il soit public ou privé –, mais à répartir la propriété entre différents partenaires à travers un « faisceau de droits ». Une « troisième voie » de gouvernance entre gestion étatique et privatisation, qui questionne avec acuité la façon dont nous pourrions gérer la mutation numérique.

« Un commun n'existe qu'à trois conditions : une ressource partagée, des droits et obligations attribués à des individus, et une structure de gouvernance qui permet d'assurer la reproduction à long terme de la ressource et de la collectivité qui la gouverne », résume Benjamin Coriat, chercheur à l'université Paris-XIII et membre des Economistes atterrés, qui a dirigé l'ouvrage collectif *Le Retour des communs* (Les Liens qui libèrent, 2015). Or ces trois conditions sont déjà à l'œuvre dans le domaine numérique.

Du partage des savoirs en ligne à la coconstruction de projets numériques, en passant par les fab lab des villes (ateliers qui mutualisent le matériel et les plans d'objets quotidiens à construire), d'innombrables initiatives de communs numériques diffusent d'ores et déjà cette « utopie pragmatique » – la formule est de Valérie Peugeot, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), chercheuse à Orange et présidente de l'association Vecam. Une utopie reposant sur « des communautés auto-organisées qui font le choix de gérer ces ressources sans les soumettre à des droits de propriété ».

Alors qu'Uber et Airbnb mettent en concurrence les individus sans leur donner accès aux algorithmes, l'économie des communs s'appuie sur la transparence des outils numériques pour tous les membres de la

**A l'échelle mondiale, l'encyclopédie Wikipédia ou la base de données cartographiques OpenStreetMap ont fait la preuve de ce modèle de gouvernance communautaire**

communauté. A l'échelle mondiale, l'encyclopédie Wikipédia ou la base de données cartographiques OpenStreetMap ont fait la preuve de ce modèle de gouvernance communautaire. La création du logiciel libre et des licences *creative commons* dans les années 1990 en constitue le socle, s'inscrivant dans un mouvement de résistance à la commercialisation des ressources numériques, protégées sous copyright. Chacun peut les utiliser sous certaines conditions, comme celle de partager à son tour les améliorations apportées, ainsi que les droits et obligations associés.

Reste la question de la gouvernance. Car ce qui fait la force du commun en constitue aussi la limite. Portés par la seule contribution volontaire, les modèles ouverts restent fragiles. Pour les consolider, faut-il impliquer l'Etat ? Les entreprises privées ? Un peu des deux ? Et selon quelles modalités ?

« Nous avons besoin de l'Etat pour créer les ressources, notamment juridiques, indispensables à l'existence de communautés », explique Lionel Maurel. Cofondateur de l'associa-

tion SavoirsCom1, ce spécialiste des bibliothèques numériques fait partie d'un collectif qui a interpellé les candidats à l'élection présidentielle sur leurs propositions en matière de politiques favorables aux communs. En ligne de mire, par exemple : le contrat signé en 2015 entre l'éducation nationale et l'entreprise de logiciels Microsoft, dont les opposants avaient dénoncé l'opportunité offerte à la société américaine de formater les écoliers.

Parmi les candidats à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon se sont engagés à privilégier le logiciel libre dans les services publics. « Il permet notre souveraineté numérique, constitue un investissement durable et soutenable, promeut des valeurs de coopération, favorise les démarches éducatives, et peut faciliter l'inclusion sociale et numérique », détaille Benoît Hamon. Mais pour Gabriel Plassat, ingénieur à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le rôle actif de l'Etat n'exclut pas la participation d'entreprises privées.

## Associer public, privé et communs

Aux Etats-Unis, IBM, Google ou Apple participent au financement des logiciels open source, considérés comme des modèles de communs, afin de bénéficier de leurs innovations. En France, le constructeur automobile Renault travaille, depuis janvier, sur un kit de développement en open source de la Twizy, sa petite voiture électrique. « Si les entreprises françaises veulent aller vite face aux géants américains, c'est l'un des meilleurs moyens de faire travailler des acteurs ensemble », explique ce créateur de la Fabrique des mobilités, un réseau de « communs » pour mutualiser les innovations dans le domaine de la transition énergétique et du transport. Et Gabriel Plassat d'ajouter : « Cela ne les empêchera pas de conquérir des marchés. Google a misé sur l'open source pour développer son logiciel Android. »

Mais comment articuler pouvoirs publics, acteurs privés et communs ? Valérie Peugeot préconise la mise en place de « partenariats public-privé-commun » afin de « retrouver un équilibre entre la sphère de l'intervention publique, la sphère des marchés et les communautés citoyennes porteuses d'initiatives ascendantes d'innovation sociale ». Une expérience de ce type est menée depuis 2014 dans le domaine sensible des données personnelles, à l'initiative de la Fondation Internet nouvelle génération (FING). Baptisée Mes infos, elle associe des acteurs publics comme le Grand Lyon, des entreprises privées dont la compagnie d'assurances MAIF et l'opérateur de télécoms Orange, un acteur du logiciel libre, Cozy Cloud, et des particuliers testeurs.

L'objectif : imaginer ensemble les services créés avec les données collectées, selon une charte qui précise les règles de conduite. Dans un tel modèle, chaque individu peut décider pour quels services il est prêt à autoriser l'usage de ses informations personnelles – ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. « En droit, nos données dépendent d'un régime de protection de la vie privée. En pratique, les entreprises qui les collectent ont tendance à s'en croire les propriétaires exclusifs et les monétisent », rappelle Valérie Peugeot. La gouvernance des communs contribuera-t-elle à aider le citoyen à reprendre la main sur sa vie numérique ? ♦

VU DU WEB

## LE POUVOIR ET LA LICORNE MAGIQUE

DAMIEN LELOUP

Imagine-t-on, en France, un candidat à la présidentielle niant la réalité du réchauffement climatique ? Le scandale serait immédiat. A droite comme à gauche, et malgré quelques allusions fleurant ici ou là le climatoscepticisme, l'existence même du problème ne souffre quasiment aucune contestation. Et les candidats ont pu, durant la campagne, confronter leurs propositions sur les différentes manières de lutter contre cette catastrophe annoncée. Mais que de temps il a fallu pour en arriver là ! Et dans un tout autre domaine, le numérique, le pseudo-scepticisme a encore de beaux jours devant lui.

Sur le chiffrement, par exemple : il existe – fait rare – un consensus scientifique quasi parfait pour dire qu'introduire à dessein des « portes dérobées » permettant aux gouvernements de surveiller les communications est une hérésie technique dangereuse. Ce qui n'a pas empêché les gouvernements français, américain, britannique et allemand de claironner, à de multiples reprises, qu'ils comptaient bien l'imposer. Avant de renoncer, en catimini, à chaque fois.

### Les dangers du mégafichier TES

Il en fut de même pour le vote électronique. Selon tous les chercheurs en sécurité informatique, il est impossible de garantir la sécurité totale d'un scrutin en ligne. Mais il aura fallu les soupçons d'ingérence russe dans la campagne américaine pour que les Pays-Bas se décident à faire marche arrière pour leurs législatives – en France, le vote pour les Français de l'étranger a été abandonné à la dernière minute pour les mêmes raisons. Aux Etats-Unis, des soupçons de fraude dans certains Etats lors de la présidentielle ont relancé le débat sur les machines à voter – jugées unanimement mal sécurisées par tous les spécialistes depuis des années.

Même histoire, ou presque, pour la création du mégafichier TES, qui rassemble toutes les données des cartes d'identité et des passeports français : malgré tous les avertissements des experts, qui estiment qu'une telle concentration de données personnelles est structurellement dangereuse, le ministère de l'intérieur est passé outre.

Sans sombrer dans la technocratie la plus basique, ni penser que la politique doit s'effacer devant des arguments techniques, cette attitude réitérée est tout de même surprenante. Et plus encore dans un pays, la France, qui revendique un esprit cartésien. Est-ce parce que les technologies du numérique sont complexes et techniques ? Les sciences du climat ne le sont pas moins. Faut-il alors invoquer le romancier Arthur C. Clarke, selon qui « toute technologie suffisamment avancée est indissociable de la magie » ? Les responsables politiques illustreraient-ils ce précepte en pensant qu'il suffit d'afficher une conviction pour que la technologie suive, dans une version numérique de la fameuse expression « l'intendance suivra » ?

Chercheurs et ingénieurs ont en tout cas régulièrement l'impression que le pouvoir attend d'eux, justement, qu'ils fassent de la magie. En 2015, lorsque le FBI avait demandé à Apple de ménager un accès privilégié au contenu des iPhones, une blague avait fait florès chez les spécialistes de la sécurité informatique : l'histoire d'un directeur du FBI qui exige qu'on lui apporte une licorne et se voit répondre par des ingénieurs que cela n'existe pas, avant que le gouvernement ne s'en mêle et intime l'ordre aux ingénieurs de la boucler et de dire où l'on peut trouver la licorne. ♦